

Affaires courantes

Le président suppléant (M. Paproski): M. Robitaille propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

MESURE MODIFICATIVE

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-354, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je suis très heureuse de déposer aujourd'hui mon projet de loi d'initiative parlementaire, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants, appuyé par le député de Calgary-Nord et coparrainé par 15 députés du caucus de l'Alberta.

Le projet de loi modifie la Loi sur les jeunes contrevenants afin de réduire à 15 ans l'âge maximum où une personne peut être considérée comme un jeune contrevenant et d'établir que les jeunes contrevenants ayant été deux fois reconnus coupables d'actes criminels seront jugés devant un tribunal pour adultes.

J'ai vraiment hâte à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi. Nous pourrions alors présenter bon nombre des préoccupations des Albertains et, bien sûr, de l'ensemble des Canadiens. Ce n'est qu'en travaillant ensemble qu'on peut trouver des solutions.

Le président suppléant (M. Paproski): M^{me} Sparrow propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI RELATIVE AUX CESSIONS D'AÉROPORTS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiseau (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose que le projet de loi S-11, Loi modifiant la Loi relative aux cessions d'aéroports, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

LA «JOURNÉE D'ACHAT AU CANADA»

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je demande à la Chambre d'adopter à l'unanimité la motion suivante. Je propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement proclame le samedi 4 juillet 1992 «Journée d'achat au Canada» pour amener les consommateurs à dépenser leur argent au Canada et pour encourager les détaillants canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

• (1020)

PÉTITIONS

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Ken Hughes (MacLeod): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par de nombreux Albertains de plusieurs localités du sud de la province qui demandent à la Chambre de mettre à jour la Loi sur les jeunes contrevenants en abaissant l'âge minimum.

LES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, en vertu de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des centaines d'habitants de Lévis et de Mascouche, au Québec, de Trenton, en Nouvelle-Écosse, de Beaton, en Ontario, de Medecine Hat, en Alberta, de Moncton, au Nouveau-Brunswick, et de bien d'autres régions.